Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_28-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : MADEC Myriam

Désignation des délégués intercommunaux

Madame la Maire rappelle l'organisation et les compétences de chaque syndicat intercommunal dont fait partie la commune de Pléguien.

Le SDE22 :

Le SDE22, partenaire énergie des collectivités costarmoricaines, est un syndicat mixte fermé qui regroupe 344 communes et les 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département. Le SDE22 accompagne les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagement, de distribution d'énergie et de mise en œuvre de la transition énergétique.

Le SDE22 est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz et maître d'ouvrage pour les travaux sur les réseaux électriques.

Les objectifs du syndicat sont les suivants :

- Apporter une expertise
- Mutualiser les moyens
- Optimiser les coûts
- Accompagner les territoires au changement climatique.

Les compétences du syndicat sont les suivantes :

- Distribution d'électricité
- Eclairage public
- Infrastructures de télécommunications
- Réseaux de gaz
- Achats d'énergies
- Rénovation énergétique du patrimoine bâti
- Production d'énergies renouvelables
- Mobilités décarbonées
- Conseil aux collectivités

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_28-DE

Le rôle des délégués :

- Représenter leur commune au sein du SDE22, ils relaient l'information.
- Rendre compte de l'activité du SDE22 à leur conseil municipal.
- Participer à leur collège énergie une fois par an.
- Ils peuvent intégrer le Comité Syndical, organe exécutif du SDE22.

Le syndicat de gendarmerie :

Le Syndicat intercommunal de construction et de gestion Gendarmerie de Lanvollon est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU**)** et compte aujourd'hui 10 communes. Son siège se situe à Lanvollon.

Son objectif est de :

- Construire, entretenir et gérer les bâtiments de la gendarmerie (caserne, locaux, logements…)
- Assurer les moyens matériels nécessaires au fonctionnement local de la gendarmerie

Madame la Maire invite les membres du Conseil Municipal à élire, par un vote à main levée et à la majorité absolue les délégués aux différentes commissions intercommunales :

- Syndicat de Gendarmerie : 1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE) : 1 titulaire et 1 suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la décision unanime du conseil municipal de procéder à un vote à main levée,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu les statuts du syndicat de Gendarmerie,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de nommer les délégués suivants, pour siéger au sein des syndicats intercommunaux :**
    - **Syndicat de Gendarmerie :**
        - **Titulaire : M. Hervé HERNOT**
        - **Suppléant : M. Alan GUERVILLY**
    - **Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) :**
        - **Titulaire : M. Claude LE MEHAUTE**
        - **Suppléant : M. Alan GUERVILLY**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Myriam MADEC
Secrétaire de séance